

## **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

Direction des services acadiens et de langue française

### **Rapport sur l'atelier de formation sur la nouvelle orthographe**

qui s'est tenu à Halifax (Nouvelle-Écosse) le mardi 30 octobre 2012, de 8 h à 11 h 30

Un atelier d'une demi-journée sur la nouvelle orthographe, soit les rectifications orthographiques du français écrit, a eu lieu au ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse le 30 octobre 2012.

La Direction des services acadiens et de langue française du Ministère et la Division des affaires acadiennes du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine ont commandité ensemble l'atelier et c'est le ministère de l'Éducation qui l'a organisé. Il s'agissait d'une des activités à l'appui de l'adoption de la nouvelle orthographe au ministère de l'Éducation et au Conseil scolaire acadien provincial.

#### **LE RÔLE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le ministère de l'Éducation a officiellement adopté toutes les rectifications de l'orthographe publiées dans le *Journal officiel de la République française* le 6 décembre 1990, rectifications qui ont depuis été adoptées par plusieurs administrations de langue française. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, tous les documents rédigés en français par le ministère de l'Éducation ou à son intention doivent utiliser la nouvelle orthographe. Les documents longs doivent afficher un logo attestant que le texte est conforme à la nouvelle orthographe. L'obligation d'enseigner ces rectifications orthographiques comme norme à suivre est entrée en vigueur en septembre 2011 à la maternelle dans les écoles acadiennes et la démarche se répétera par la suite chaque année et se fera progressivement avec les nouveaux groupes qui entreront en septembre à la maternelle.

Pour le moment, durant la période de transition, les enseignants ou les responsables des tests au Ministère corrigent les tests écrits en acceptant les deux orthographe, la traditionnelle et la nouvelle. Cette pratique s'applique aussi aux groupes de 2011 dont on parle plus haut.

Pour les programmes de français langue seconde, un plan de mise en œuvre de l'enseignement obligatoire des rectifications orthographiques sera communiqué plus tard.

Pour le moment, le ministère de l'Éducation est le seul ministère provincial à avoir officiellement adopté la nouvelle orthographe; par conséquent, il a un rôle important à jouer dans son éventuelle application dans les publications des autres ministères provinciaux. En s'associant avec les Affaires acadiennes, le ministère de l'Éducation a pu réduire le coût de la séance de formation et permettre le transfert de connaissances (par le biais de ses propres traducteurs et de ceux des Affaires acadiennes) auprès de l'ensemble du gouvernement provincial.

#### **LE RÔLE DES AFFAIRES ACADIENNES**

Les Affaires acadiennes ont accepté d'assumer une partie du coût de l'atelier et ont invité leur propre personnel à y assister. Même si le Service de traduction des Affaires acadiennes n'est pas prêt à adopter les rectifications orthographiques, il était important que ses traducteurs participent à l'atelier et se renseignent sur les changements proposés; le service de traduction des Affaires acadiennes s'occupe

des demandes de traduction de tout le gouvernement provincial, sauf de celles du ministère de l'Éducation.

### **LA FORMATRICE**

Hélène Dumais, rédactrice et formatrice professionnelle de Québec, a animé l'atelier. Mme Dumais a plus de 20 ans d'expérience dans la présentation de séances de formation personnalisée en communication écrite, y compris sur la nouvelle orthographe et le langage non sexiste. Elle a présenté ces séances au Nouveau-Brunswick et au Québec. Le guide de participation qu'elle a fourni lors de l'atelier du 30 octobre montre qu'elle connaît très bien dans quelle mesure la nouvelle orthographe a été adoptée dans les différentes provinces canadiennes et ailleurs dans le monde.

### **LES PARTICIPANTS**

Ce sont surtout des employés du ministère de l'Éducation, des coordonnateurs des services en français des ministères et organismes provinciaux, des consultants du Conseil scolaire acadien provincial (y compris deux dans le domaine de l'alphabétisation), de même que des employés des Affaires acadiennes, un représentant du ministère fédéral de Patrimoine canadien et le directeur adjoint de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse qui ont assisté à l'atelier. Un des employés du Ministère et deux des employés des Affaires acadiennes étaient des traducteurs professionnels, et l'employé du fédéral était un ancien traducteur. (Voir l'Annexe A pour une liste détaillée des participants.) Un des traducteurs utilise déjà la nouvelle orthographe tandis que les autres la connaissent, même si on ne leur a pas encore demandé de l'adopter.

### **SOMMAIRE DE L'ATELIER**

Jacqueline LeVert, directrice générale de la Direction des services acadiens et de langue française du Ministère, a pris la parole pour lancer l'atelier. Harold Rennie, coordonnateur des services en français, a profité de l'occasion pour souligner la diversité de l'auditoire et pour fournir les renseignements pratiques d'usage. Mme Dumais a ensuite commencé sa présentation : elle a parlé de la nouvelle réforme de l'orthographe, expliqué son raisonnement et donné un aperçu des cas où elle a été adoptée. Le guide de participation, fourni par Mme Dumais, contenait un aperçu de l'histoire de l'orthographe française, des règles pratiques pour l'application des rectifications orthographiques, une bibliographie et une liste de site Web. Les participants ont fait plusieurs exercices qui ont été particulièrement utiles. L'animatrice répondait aux questions des participants à mesure que l'atelier se déroulait.

Pour certains, les rectifications orthographiques font maintenant partie de leur travail et elles sont intégrées dans les publications. Pour d'autres, la réforme de l'orthographe est quelque chose de nouveau et ils devaient tout apprendre du raisonnement et des applications.

Pour les participants francophones, la réforme orthographique s'est concrétisée quand on leur a annoncé que la « bûche de Noël » avait perdu son accent circonflexe! Toutefois, l'un d'entre eux a été rassuré d'apprendre qu'il n'allait pas devoir changer l'orthographe de son nom de famille.

### **RÉSULTATS**

La séance de formation a permis de réaliser deux objectifs précis fixés cette année par la DSALF. Premièrement, la nouvelle orthographe sera appliquée au site Web de la DSALF dans le cadre d'un plan pour en améliorer la navigabilité. Deuxièmement, la promotion des cours de français et des séances

d'information en français auprès des employés du ministère de l'Éducation a pour but d'aider les employés à mieux connaître l'approche du gouvernement en matière de services en français. L'atelier était une des étapes en vue d'atteindre cet objectif.

Le personnel du Ministère, surtout, est maintenant en meilleure position pour offrir des conseils sur l'enseignement de la nouvelle orthographe et pour incorporer cette dernière aux publications du ministère. Le maintien de la qualité des publications en français fait partie du maintien de bonnes relations de travail avec la communauté acadienne et francophone.

Le fait que le personnel du Ministère aura une meilleure compréhension de la nouvelle orthographe profitera aux élèves en classe puisqu'on pourra ainsi mieux faire connaître et mieux appliquer les rectifications orthographiques. La séance de formation, qui a réuni le CSAP, la FANE et les Affaires acadiennes, de même que plusieurs coordonnateurs des services en français, a permis au Ministère de s'affirmer comme chef de file dans l'adoption des rectifications orthographiques. L'utilisation d'un logo indiquant que les documents traduits sont conformes aux règles de la nouvelle orthographe aidera à confirmer auprès de la communauté acadienne et francophone que le Ministère respecte la langue française dans la province et que les changements orthographiques sont voulus et non pas des fautes d'orthographe.

Les participants à l'atelier deviendront les points de référence pour renseigner leurs propres ministères et organismes sur ces changements.

L'atelier a reflété le travail de collaboration du Comité de coordination des services en français, sous la direction des Affaires acadiennes, à l'appui de la *Loi sur les services en français* (2004) de la Nouvelle-Écosse. Tant les Affaires acadiennes que les coordonnateurs des services en français qui ont assisté à l'atelier sont maintenant en bonne position pour renseigner leurs ministères et services sur la nouvelle orthographe et sur les répercussions qu'elle peut avoir sur les publics visés par les communications et les publications du gouvernement provincial.

La nature tripartite de l'échange, qui réunissait des personnes-ressources fédérales, provinciales et locales, a été une expérience mutuellement enrichissante. La présence de représentants fédéraux et locaux confirme l'intérêt considérable à l'égard de ce sujet.

## ANNEXE A

### Liste des participants à la séance de formation sur la nouvelle orthographe

#### **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

##### *DSALF*

Jacqueline LeVert  
Stacie Coughlan  
Mark Bannerman  
Harold Rennie  
Pierre Igot (traducteur)

##### *Évaluations*

Caroline Nasrallah

##### *Français langue seconde*

Elaine Melanson  
Susan MacDonald  
Christal Boutilier  
France Ruel

##### *Services aux élèves*

Daniel Demers

##### *Conseil scolaire acadien provincial*

Margaret Gillespie-deGooyer  
Roy Bourgeois  
Krista Murphy

##### *English Program Services*

Eric Thérien

#### **AUTRES MINISTÈRES PROVINCIAUX**

##### *Affaires acadiennes (CCP)*

Ina Amirault  
Ashley Woodworth  
Melany Close (traductrice)  
Sylvain Filion (traducteur)

##### *Justice*

Léda Zlotnick

##### *Service Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités*

Michelle Saulnier  
Jamie Benoît

*Santé et Mieux-être*  
Michelle Newman

*Travail et Éducation postsecondaire*  
Sylvia Tremblay  
Micheline Babin  
Maggie Hope-Simpson

*Capital Health*  
Danielle Saulnier

**AUTRES ORGANISMES**

*Fédération acadienne de la N.-É.*  
Nicole LeVert

*Patrimoine canadien*  
Diane Haché

## ANNEXE B

### PLAN DE LA SÉANCE

#### Présentation

- Position de l'Office québécois de la langue française et du *Ramat de la typographie*
- Trucs pratiques pour présenter des textes et documents :
  - procédure de correction automatique de Word;
  - logiciel Antidote pour correction et révision;
  - logo de conformité, signature : courriel, lettre
- Attestations de la nouvelle orthographe
- Règles de la nouvelle orthographe
- Exercices et corrigés

## ANNEXE C

### TABLE DES MATIÈRES (EXTRAIT DU GUIDE DE PARTICIPATION)

Introduction  
Plan de la session  
Présentation  
Bibliographie  
Sites Web  
Repères chronologiques  
Position de l'Office québécois de la langue française  
Position du *Ramat de la typographie*  
Abrégé historique  
Formation des maitres  
Trucs pratiques pour présenter des textes et des documents  
Procédure de correction automatique de Word  
Mise à jour d'Office  
Logo de conformité et signature courriel  
Exemples de notes explicatives  
Attestations de la nouvelle orthographe  
Implantation de la nouvelle orthographe  
Règles de la nouvelle orthographe  
Complément d'information  
Formulaire d'adhésion au GQMNF